



Loi anti tabac au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 30 décembre 2007

Que faire lorsque un collègue de travail fume a coté de nous qui ne fumons plus et en plus moi qui ai stoppé depuis 1 an. Il continu malgré les remarques

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.